

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021**

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres titulaires excusés :

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

-

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Conseiller Régional

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administratif et financier Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance et présente l'ordre du jour.
Madame Françoise CAYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 09 novembre 2021

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 09 novembre est approuvé à l'unanimité.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2022

En attente du BP 2022, il est demandé au conseil d'administration d'autoriser à engager les dépenses d'investissement. Les recettes du BP seront calculées sur le nombre prévisionnel de passagers. Les données de l'UAF prévoyaient une baisse d'activité de 74% en 2020 et de 63% en 2021. La projection pour 2022 est de (-) 32%. Monsieur Comby demande si au moment de cette projection les données actuelles sur la situation Covid étaient connues ou s'il faut s'attendre à une baisse plus importante.

Monsieur Bounie explique également que dans ce futur BP, des économies sont envisagées comme la subvention de la Régie qui devrait baisser de 370 K€, la suppression ou la réduction de certains partenariats. Parallèlement la ligne Bruxelles entraînera des dépenses supplémentaires de l'ordre de 380 €.

Le Président alerte également le conseil d'administration de la situation financière de notre assistant en escale. Certains aéroports gèrent cette prestation en interne. En cas de cessation d'activité de notre assistant, **des simulations seront à faire sur l'intégration ou l'externalisation de cette prestation.**
Adopté à la majorité.

Admission en non-valeur des titres irrécouvrables et créances éteintes

Madame Garcia apporte des explications relatives à la succession Besangé.
Adopté à l'unanimité.



TVA Révision du coefficient de déductibilité 2022

La Régie est un EPIC avec une gestion publique/privée, qui occasionne des dépenses liées aux 2 activités. 2020 a enregistré moins de recettes donc mécaniquement cela entraîne une baisse de la TVA. Le taux de déductibilité de la TVA sur les dépenses mixtes est ramené à 15% au lieu de 30% l'an passé (conséquences de l'exercice 2020).
Adopté à l'unanimité.

Conventions pour les partenariats culturels 2022

Le Président commence par un point global sur les partenariats (CAB, foot, rugby, festivals...). Dès 2021, une baisse des dotations a été entreprise et celle-ci sera poursuivie en 2022.

Madame Cayre précise qu'avec la crise sanitaire, des arguments existent pour ne pas poursuivre certains partenariats. Brive Festival, le CAB sont des vitrines pour l'aéroport mais pas dans ces proportions-là.

Le partenariat avec Costa a bien fonctionné.

Le Président souhaiterait continuer des partenariats culturels avec 2 associations.

- organisation du salon de livre jeunesse 2022 à l'aéroport. Les 12 et 13 mai, les auteurs se déplacent dans les classes (70 classes, 2000 élèves) et le 14 mai, les parents et visiteurs peuvent rencontrer les auteurs pour achats et dédicaces des livres dans l'aérogare.

L'objectif est de faire venir des locaux à l'aéroport pour découvrir la plateforme.

Il s'agirait des écoles des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte.

La participation n'est pas encore chiffrée.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Bounie serait intéressé pour renouveler l'exposition. Madame Cayre propose d'associer des artistes du Lot sur ce genre d'évènements.

M. Patier propose une action autour du Tour de France ou un salon aéronautique avec des spectacles aériens.

L'appel d'offres pour le comblement de la pente latérale est en cours. Initialement budgété à 800K€, 400 K€ ont été inscrits dans le PPI. 5 entreprises ont postulé dont 3 font des propositions aux alentours de 250 K€.


Le Président évoque également le financement d'un avion de voltige électrique pour éviter les nuisances.

Concernant le pôle mécanique, il pourrait être créé une filière alliant compagnons, l'éducation nationale (filiale maintenance d'avions), transporteurs...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes :	
Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité


Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 01/03/2022
Publiée et notifiée le 01/03/2022
Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.